



Le 30 avril 2025

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 MAI 2025

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer Madame/Monsieur à la **SEANCE** du **CONSEIL COMMUNAL** qui aura lieu le **Lundi 12 mai 2025 à 20 heures 00 à la Maison de la Ruralité de Froidchapelle.**

ORDRE DU JOUR :

1. Approuve le procès-verbal de la séance antérieure
2. 1.778.31 : – Société wallonne des Distributions d'Eau – AGO - Ordre du jour - Approbation
3. 1.824 : - Intercommunales - IPALLE – assemblée générale ordinaire du 26 juin 2025. Mandat à conférer aux délégués. (Article L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation).
4. 2.075.1 : - Rapport de rémunération reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations et avantages en nature alloués par l'Administration communale aux mandataires au cours de l'exercice 2024 – Approbation
5. 2.075.1 : - Rapport relatif aux remboursements de frais consentis par les mandataires - Année 2025 (exercice 2024) - Approbation.
6. 1.857.073.521.8 : - Fabrique d'Eglise Saint Martin à Vergnies - Compte 2024 - approbation.
7. 1.857.073.521.8 : - Fabrique d'Eglise Sainte Marie Madeleine à Erpion - compte 2024 - approbation.
8. 2.073.513.2 : Maison de Village de Vergnies - Compte 2024, Rapport d'activités 2024 et budget 2025 – Approbation.
9. 1.854.73 – Affaires culturelles – Arts – « Action sculpture ». Convention de partenariat 2025/2026 à niveaux global et local - approbation.
10. 1.851.11.082 - Enseignement 2024/2025 - Emplois vacants : arrêt.

HUIS CLOS

11. 1.851.11.08 - Enseignement 2024/2025 - Ecoles communales de Froidchapelle - Nomination à titre définitif d'une institutrice primaire à raison de 12 périodes/semaine.
12. 1.851.11.08 - Enseignement 2024/2025 - Institutrice maternelle - Ecoles communales de Froidchapelle - Nomination à titre définitif à raison de 13 périodes/semaine.
13. 1.851.11.08 - Enseignement 2024/2025 - Institutrice primaire à titre définitif - Congé pour interruption complète de la carrière professionnelle à dater du 25.08.2025 - au 23.08.2026 (prolong) Octroi.

14. 1.851.11.08 - Enseignement 2024/2025 - Maître spécial de Néerlandais - Ecoles communales de Froidchapelle - Nomination à titre définitif à raison de 2 périodes/semaine.
15. 1.851.11.08 - Enseignement 2024/2025 - Ecoles communales de Froidchapelle - Nomination à titre définitif d'une institutrice primaire à raison de 12 périodes/semaine.
16. 1.851.11.08 : - Enseignement 2024/2025 - Institutrice maternelle à titre définitif - Congé pour interruption partielle de la carrière professionnelle dite "thématique" (cinquième-temps) à dater du 01.09.2025. Octroi.

Par ordonnance :

Le Directeur Général,

Stéphane DENIS.



Le Bourgmestre,

Alain VANDROMME.

